

VIÊT-NAM

ENJEU

La situation des droits de la personne au Viêt-nam est instable malgré certaines améliorations.

CONTEXTE

Le Viêt-nam, l'un des derniers pays communistes unipartites du monde, a entrepris des réformes approfondies dans le domaine de l'économie, mais beaucoup plus restreintes dans les secteurs administratif et politique. Ces dernières années, la situation des droits de la personne a continué à s'améliorer modérément. À la faveur des réformes, une certaine liberté d'expression a commencé à s'exercer, et les débats religieux et politiques sont maintenant tolérés.

Malgré ces modestes progrès, la situation des droits de la personne, loin d'être satisfaisante, demeure inégale dans son ensemble. Les politiques existantes ont été confirmées aussi bien lors du huitième congrès du Parti communiste vietnamien en juin 1996 qu'à la séance d'ouverture de la dixième Assemblée nationale, qui a élu de nouveaux dirigeants aux idées économiques progressistes. Tout en maintenant les politiques de réforme économique, la nouvelle direction du parti a rejeté le pluralisme politique et confirmé son adhésion au principe de l'unipartisme. L'imposant appareil de sécurité demeure omniprésent. Aucune accusation grave d'exécutions politiques n'a cependant été portée, quoique les enquêtes se multiplient au sujet d'allégations de violence exercée contre les personnes en garde à vue. Les personnes trouvées coupables de différents crimes, notamment de trafic de stupéfiants, de corruption et de fraude, sont passibles de la peine capitale, qui est souvent exécutée.

La constitution de 1992 garantit le respect des droits de la personne, qu'ils soient politiques, civils, économiques, culturels ou sociaux. Elle garantit également les libertés individuelles coutumières d'expression, de libre circulation, de réunion, de croyance et de religion, de presse, de propriété d'un revenu licite, et même la liberté d'affirmation de soi. Ces libertés ne peuvent toutefois s'exercer que dans le respect de la loi, ce qui autorise par exemple l'incarcération de dissidents qui défendent ouvertement le pluripartisme. L'absence d'un appareil judiciaire indépendant limite par ailleurs la marge d'exercice des droits individuels et de dénonciation des violations de ces droits par l'État.

Malgré l'insistance que mettent les autorités vietnamiennes à affirmer que la loi s'applique régulièrement à tous les détenus, dans les faits, une nette tendance se manifeste en faveur de la présomption de culpabilité. Il n'est pas rare que des prévenus soient gardés en détention pendant trois ans en attendant que se termine l'enquête les concernant. Quand l'affaire est finalement instruite, l'issue du procès semble avoir été scellée à l'avance.

Les droits des femmes, des enfants, des membres de groupes minoritaires et des personnes handicapées demeurent faibles. Si la loi accorde une certaine protection aux femmes et aux membres de groupes minoritaires et leur garantit une participation égale dans la direction du pays, leur sous-représentation dans les instances décisionnelles est flagrante. Bien que